	21/22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice **:** 13 - ***Présents*** : **9** - ***Votants*** : 13

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 AVRIL 2022

Date de convocation
02 avril 2022
Date d'affichage
02 avril 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 08 avril, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Etaient présents : M. Samuel GOMES, Yves CUCUEL, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Fabien BARI, Sébastien GADOT, Jean-Pierre SCHWARTZ, Armelle LE GAL, Pamela GRIDEL.

Etaient excusés avec procuration : Christelle PERRIN (donne procuration à M. Fabien BARI), Azzedine AZZOUG (donne procuration à M. Pascal GALLIOT), Patricia FALLENOT (donne procuration à M. Yves CUCUEL), Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT)

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

VOTE D'UNE CONVENTION POUR LE RÉEMPLOI DES CYCLES ABANDONNÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC AVEC LA RECYCLERIE DES FORGES
Délibération N°21-22

Monsieur le Maire présente l'association La Recyclerie des Forges, basée à Audincourt et dont les objectifs sont multiples :

- la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi,
- la préservation des ressources naturelles par le réemploi d'objets inutilisés ou abandonnés,
- la lutte contre le réchauffement climatique à travers la diminution des volumes de déchets,
- la coopération et l'entraide entre les citoyens, ainsi que l'innovation sociale

Il propose la signature d'une convention selon le modèle joint, pour une durée de 5 ans, avec cette association permettant à la commune de lui concéder sous forme de dons des cycles à l'état d'épaves ou non, cédés gracieusement par les habitants ou laissés à l'abandon sur le domaine public. Les cycles ainsi récupérés seront valorisés sous forme de pièces détachées ou de matières.

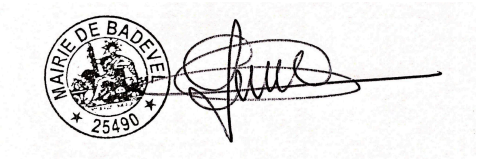
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

➢ **APPROUVE** la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association la Recyclerie des Forges, selon les modalités similaires à celles décrites dans la convention signée avec la commune d'Hérimoncourt (jointe en annexe).

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 08 avril 2022 et publication ou notification le 08 avril 2022

Le Maire,



Samuel GOMES

La séance a été levée à 22h05